



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN

M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU

M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/101

Objet : Marchés Publics : attribution du marché de fourniture et de livraison de carburants

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 25 septembre 2020, concernant la fourniture et la livraison de carburants, pour les besoins du parc des véhicules et engins de la CCLPA.

La date de remise des offres était fixée au 26 octobre 2020 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre. L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il sera exécuté via la passation de marchés subséquents.

Les prestations du présent accord-cadre font l'objet d'un fractionnement à bons de commande conclu avec plusieurs opérateurs économiques au sens des articles R. 2162-1 à R. 2162-14, le nombre de titulaires de l'accord-cadre est fixé à trois.

Le marché fait l'objet d'une décomposition de la façon suivante :

Lot 1 : fourniture de GNR supérieur

Lot 2 : fourniture de Gasoil

Les marchés subséquents sont passés en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande. Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Il pourra donner lieu à trois reconductions pour une période d'un an chacune. En application de l'article R. 2162-10 du code de la commande publique, les marchés subséquents, passés sur le fondement du présent accord-cadre, seront attribués après organisation d'une mise en concurrence entre les titulaires de chacun des lots du présent accord-cadre.

Les critères de sélection des offres des marchés subséquents sont les suivants :

| Critères | |
|--|------|
| 1 - Prix des prestations (prix net, comprenant toutes les charges avec déduction du rabais consenti) | 90 % |
| 2 - Délais (entre la date de réception du bon de commande par le fournisseur et la date de livraison. Préciser horaires hebdomadaires) | 10 % |

Ces critères sont identiques à ceux indiqués pour le choix des attributaires de l'accord-cadre. Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre. Lors de la survenance du besoin, le pouvoir adjudicateur adressera simultanément un cadre de consultation (voir annexe jointe) à chacun des titulaires du présent accord-cadre. Les titulaires de l'accord-cadre devront déposer une offre par courrier électronique uniquement, 48 h maximum après l'envoi de la lettre de consultation.

Quatre offres ont été reçues pour chacun des lots.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 27 octobre 2020, ont donné un avis favorable à l'attribution des accords-cadres aux sociétés suivantes :

Lot 1 : fourniture de GNR supérieur (estimation consommation 8 000 litres/an)

| DESIGNATION | RABAIS CONSENTI SUR PRIX DIREM PAR LITRE HT |
|--|--|
| Société AGRI 3000, 12370 BELMONT SUR RANCE | 0,05 € HT/L |
| Société HYDROCARBURES MIDI-PYRENEES, 31260 LABASTIDE ST SERNIN | 0,05 € HT/L |
| Société DYNEFF, 34000 MONTPELLIER | 0,045 € HT/L |

Lot 2 : fourniture de Gasoil (estimation consommation 100 000 litres/an)

| DESIGNATION | RABAIS CONSENTI SUR PRIX DIREM PAR LITRE HT |
|--|--|
| Société ALVEA, 47200 MONTPOUILLAN | 0,04 € HT/L |
| Société AGRI 3000, 12370 BELMONT SUR RANCE | 0,03 € HT/L |
| Société HYDROCARBURES MIDI-PYRENEES, 31260 LABASTIDE ST SERNIN | 0,03 € HT/L |

Prix Direction des Ressources Energétiques et Minérales (DIREM) (rabais sur le prix fixé à la date d'acquisition par le titulaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés et les montants indiqués ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ces marchés,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits aux Budgets de la CCLPA.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU

